

Dépôt institutionnel de recherche

1. Contexte

Le dépôt institutionnel de l'Université de Moncton vise à rendre les résultats de recherche de la communauté universitaire plus visibles et plus facilement accessibles aux personnes externes à l'Université. Le terme « recherche » est employé ici dans son sens large et inclut également les travaux de développement, de création et d'innovation. La plateforme permettra de respecter les politiques du libre accès des grands conseils de recherche canadiens, tout en donnant une plus grande visibilité à la recherche effectuée au sein de notre institution.

2. Lignes directrices quant au contenu du dépôt

Uniquement les travaux avec comme auteure, auteur, créatrice ou créateur des membres de la communauté universitaire pourront se trouver dans le dépôt. Ces travaux seront normalement maintenus dans le dépôt institutionnel même lorsque son auteure, auteur, créatrice ou créateur quitte l'Université.

Ces travaux doivent être de nature recherche, développement, création ou innovation. Dans la mesure du possible, ils seront classés selon les catégories se trouvant dans le dossier de renseignements professionnels de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR).

Une attention particulière sera accordée aux actes de création, en particulier aux divers formats dans lesquels ils peuvent se trouver.

Les travaux seront aussi classés selon les disciplines des travaux, par date de publication, par nom d'auteur, etc.

Les travaux doivent être dans un état convenable (prépublication, publication, thèse, document de travail, etc.) et dans un format électronique reconnu.

Les travaux publiés chez les éditeurs malhonnêtes tels que déterminés par la FESR en collaboration avec la Bibliothèque Champlain seront exclus du dépôt.

3. Responsabilités de la Bibliothèque Champlain

La Bibliothèque Champlain sera la responsable principale du dépôt.

Elle sera responsable de l'organisation logique des contenus.

Elle sera responsable de la préservation des contenus et de les rendre accessibles.

Elle sera responsable de gérer et de définir les métadonnées du dépôt.

Dans la mesure du possible et à compter de l'année de l'inauguration du dépôt, elle utilisera les outils à sa disposition pour récolter les références de tous les travaux des membres de la communauté universitaire accessibles en respectant les lignes directrices de contenu et ajoutera ces références au dépôt. Lorsqu'une copie électronique des travaux est disponible en libre accès, elle l'ajoutera au dépôt.

Avec la collaboration des autres instances de l'Université, elle assurera la visibilité du dépôt et en fera la promotion.

Elle répondra aux questions des utilisateurs du dépôt.

Elle sera responsable du dépôt des thèses de maîtrise et de doctorat de l'Université de Moncton.

Elle recevra et traitera les demandes de dépôt de la part de la communauté universitaire.

Elle s'assurera du bon fonctionnement des outils du dépôt (interface, formulaire de demande de dépôt, etc.) et de la pérennité des données.

Au besoin, elle pourra transformer le format des documents lorsque leur format original devient obsolète.

Elle traitera les demandes de retrait pour raisons acceptables (ordonnance, non-respect du droit d'auteur, etc.). Le cas échéant, la raison du retrait sera ajoutée aux métadonnées.

Toute dispute quant à un dépôt ou à un retrait sera référée au bureau du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche pour décision finale.

4. Responsabilités de la personne désirant déposer un document

Une personne membre de la communauté universitaire qui désire déposer un document au dépôt institutionnel devra dûment remplir le formulaire de dépôt.

Elle devra choisir un format électronique reconnu.

Elle doit être en mesure d'accorder une licence de distribution non exclusive à l'Université ou doit obtenir une telle autorisation de l'entité détenant les droits d'auteur.

5. Responsabilités de l'Université

L'Université de Moncton est responsable d'accorder les ressources nécessaires pour assurer la pérennité du dépôt et de ses documents.

Elle n'est pas responsable du contenu des documents des travaux et les opinions émises dans ceux-ci ne reflètent pas nécessairement les siennes.

Elle n'est pas responsable du fonctionnement des liens internet mentionnés dans les documents déposés.

Elle n'utilisera pas le dépôt aux fins d'évaluation.